

La France peine à attirer les meilleurs cerveaux mondiaux

Si peu de chercheurs français s'expatrient finalement aux États-Unis, la France doit améliorer son attractivité pour faire revenir les meilleurs et surtout séduire elle aussi les pointures internationales.

Derrière les discours alarmistes se cache parfois une réalité plus nuancée. Contrairement aux idées reçues, l'expatriation des chercheurs français, en particulier aux États-Unis, reste finalement limitée. Elle peut même être un atout. Encore faudrait-il que la France se donne les moyens de faire revenir ces chercheurs et surtout d'attirer elle aussi des pointures étrangères. Or, ce n'est pas le cas, constate un rapport sur "Les expatriés de l'enseignement supérieur français aux États-Unis" que l'institut Montaigne publie ce mardi.

Les raisons ? "La notion de fuite des cerveaux reste floue. Il y n'a pas de statistiques, notamment sur les flux sortants", déplore l'auteur de l'étude, Ioanna Kohler, directrice des programmes de politique sociale à la French-American Foundation U.S. à New York. Conséquence, impossible de recenser ces chercheurs et donc de mener des actions ciblées à leur encontre. Car si l'expatriation des cerveaux français aux États-Unis reste inférieure à celle des autres pays (moins de 2 %), elle prend de l'ampleur. Surtout, ces chercheurs sont souvent les meilleurs et... ils reviennent rarement. Une fois partis, ils n'ont en effet plus accès aux informations. "Faute de réseau dans l'Hexagone, ils ont l'impression d'un système opaque et favorisant le localisme. Par ailleurs, le doctorat est peu reconnu en France", remarque Ioanna Kohler.

Autre lacune, l'absence des universités françaises sur le "job market" des chercheurs. Quant aux mesures lancées depuis 2007, elle restent limitées ("retour post-doc", chaires d'excellence sur 2009-2010). Des freins qui empêchent aussi la France d'attirer les grands chercheurs étrangers, ceux-ci étant confrontés en sus à d'autres obstacles : rémunération, lourdeur administratives, difficultés d'insertion du conjoint ou parfois impossibilité de dispenser des cours pour de simples raisons de limite d'âge.

Saluant les récents efforts du gouvernement (autonomie des universités, grand emprunt...), le rapport formule donc 12 propositions visant à mieux recenser ses chercheurs expatriés ainsi que les étrangers formés en France, à les démarcher (communication, publication d'offres d'emploi dans des revues tel le Times Higher Education...), à faciliter le retour ou l'installation en France ainsi qu'à promouvoir la mobilité transatlantique réciproque.